Les cohabitations dépassent les mariages

Une formalisation va être mise en place

Verviers connaît un véritable boom des cohabitations légales. Elles dépassent pour la première fois les mariages. L'échevin de l'État civil ne veut cependant pas que cet engagement soit pris à la légère, et devienne le « fast-food » de l'union. On s'oriente donc vers une formalisation de cet acte administratif pour rappeler les droits et obligations qu'il engendre.

D'après les statistiques du service Population de Verviers, les mariages ont été plus nombreux que les divorces en 2013, 193 contre 137. « *Pour l'instant, ce n'est jamais arrivé qu'il y ait plus de divorces que d'unions. Mais il y a tout de même un tassement des mariages, et une légère augmentation des divorces, même si on peut craindre que les divorces finissent par dominer un jour* », explique l'échevin de l'État civil, Maxime Degey.
Mais l'information la plus étonnante de ces statistiques se situe ailleurs. Les cohabitations légales pour 2013 sont plus nombreuses que les mariages, soit 199 contre 193. C'est une première.
« *Les cohabitations qui dépassent les mariages, c'est un phénomène nouveau* », souligne Maxime Degey. «*C'est étonnant, même s'il faut reconnaître que c'est un acte administratif plus rapide que celui du mariage. Ce sont des formalités relativement simples, un peu comme pour une carte d'identité. Et ce même si les partenaires s'engagent pourtant à certaines choses.*» En effet, pour devenir cohabitants, deux personnes doivent remettre une déclaration de cohabitation légale à l'officier de l'État civil de leur commune.

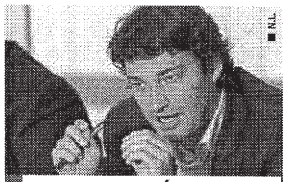
■ R.L.

« ON VEUT ÉVITER QUE ÇA NE DEVIENNE UN FAST-FOOD DE L'UNION »

Ce dernier vérifiera si les conditions légales en application sont bien réunies, et le cas échéant, actera ladite déclaration dans les registres de la population.
Une formalité assez simple donc, avec forcément une protection juridique moindre pour les partenaires, mais un acte administratif tout de même.

UN CARNET DE COHABITATION

Cette notion d'engagement est, en effet, fondamentale selon l'échevin. Le service d'État civil de Verviers propose ainsi de formaliser un peu plus la cohabitation légale dans l'avenir.
« *Cette formalisation se fait dans d'autres communes, par exemple, en remettant un carnet, comme le carnet de mariage, où sont repris les droits et obligations des cohabitants* », indique l'échevin de l'État civil.
Ainsi, à la sortie des statistiques du service Population pour 2013, l'échevin et la chef de bureau de l'État civil se sont réunis pour établir un schéma de carnet avec toutes les règles de cohabitation.
La raison de cette formalisation tient surtout dans une conscientisation des futurs cohabitants, afin qu'ils ne prennent pas cet engagement à la légère.
« *On est dans une société de consommation rapide, où dès que ça ne va plus, chacun part de son côté. Mais la cohabitation est aussi un engagement entre deux personnes, donc un acte administratif avec des conséquences administratives* », martèle l'échevin, Maxime Degey.
« *On veut éviter que ça ne devienne un fast-food de l'union.*» ■

AURÉLIE FRANSOLET

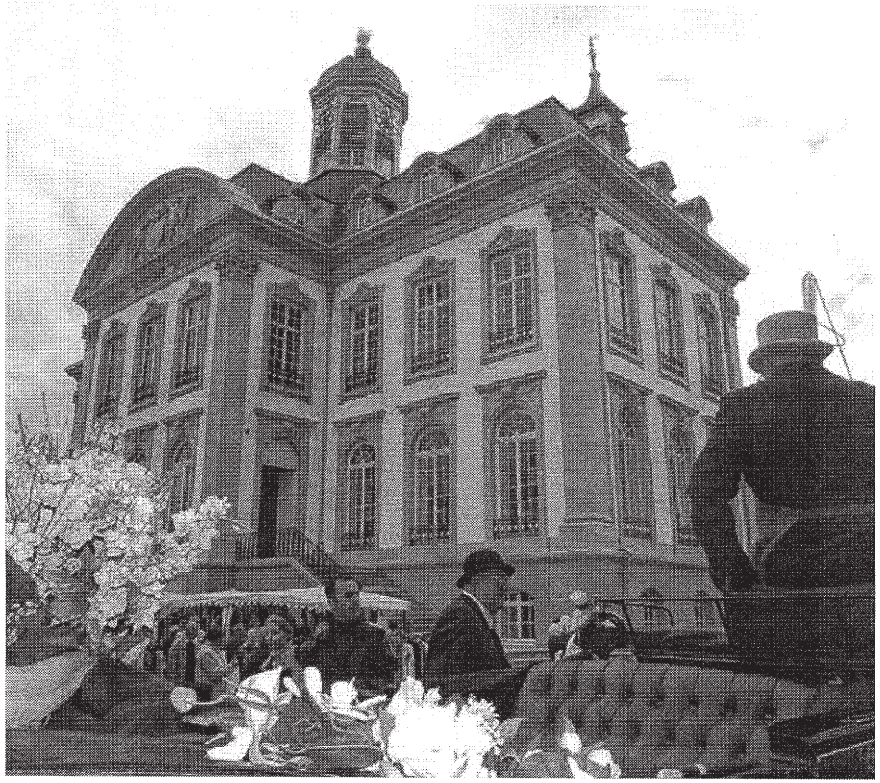
Les mariages se tassent à Verviers, au profit des cohabitations légales ■ D.R.

D'AUTRES CHIFFRES DU SERVICE POPULATION

Les nouveaux Verviétois plus nombreux que les autres années

★453
> C'est le nombre de Verviétois supplémentaires que Verviers compte en 2013. « On augmente chaque année de 200 Verviétois environ, et parfois 300. Donc, cette année, on a vraiment un ratio très élevé », souligne l'échevin de l'État civil, Maxime Degey. 4.109 personnes se sont inscrites à Verviers, tandis que 3.656 ont quitté le territoire communal.

★342
> Parmi les nouveaux inscrits à Verviers, 342 personnes sur les 4.109 inscrites, proviennent d'un pays étranger.

★967
> On pense souvent qu'il y a plus de naissances de petites filles. Pourtant, en 2013 à Verviers, les garçons l'ont emporté avec 967 naissances, contre 915 fillettes. « C'est la première fois que l'on détaille autant nos statistiques annuelles », précise l'échevin.

★545
> À côté des naissances, il y a malheureusement eu des décès. Ainsi, 545 Verviétois sont décédés en 2013. 376 autres personnes extérieures sont aussi décédées sur le territoire communal.

★50.427
> Les membres du service Population n'ont pas chômé. Ils ont ainsi servi 50.427 personnes aux guichets en 2013. Ce qui représente une moyenne de 138 personnes par jour, sans décompter les jours de fermeture.
Avec un pic pour les démarches concernant l'obtention d'une nouvelle carte d'identité : 28.599 personnes. Suivi par les compositions de ménage : 8.240. ■